

Maître Xavier LOMBARDO

Huissier de Justice - Commissaire Priseur

***Administrateur provisoire
de l'étude de feu Me POTEL
Tel: 44 10 22 - Mobile: 77 74 40
etude.potel@gmail.com***



VENTE aux ENCHERES PUBLIQUE

**A la requête du Gouvernement de NC et du Domaine
(TPI) et liquidations judiciaires des Stés CALI et
INGENIERIE CENTRALES ENERGETIQUES NC**

**Mercredi 22 avril 2026
09:30**

**Chez ICE NC, Rue Auguste NOVIS
Ducos**

98800 Nouméa

Visites des lots 1 à 38 et de 111 à 129 , vendus sur désignation sur 3 sites différents :
voir conditions de visites indiquées sur la dernière ligne du chapitre "sur désignation à... "
Visites des lots 39 à 110 de 8h30 à 9h30 mercredi, jour de la vente sur le site de vente

UN CHÈQUE DE GARANTIE SERA DEMANDÉ A L'INSCRIPTION

(Présentation du KBis pour les chèques de société avec carte d'identité du gérant)

Par sécurité, le port de chaussures fermées sur les sites est obligatoire (visites et ventes)

***ENLEVEMENT IMPERATIF après paiement
le jour même ou selon indications données en début de vente.***

***Vente en l'état et au comptant: chèque avec 2 pièces d'identité, espèces plafonnées à 119 300 xpf, frais
compris. Décret N° 2018-284 du 18/04/18 art. D.112-3 du CMF
Droits en sus 9,54%, TGC 6% incluse (Dél. N° 299 du 22/03/94)***

Sur désignation à la fourrière



Sur désignation à Ducos Centre



Sur désignation chez Locabox



Sur le site de vente



1	Combiné réfrigérateur/congélateur BERKLAYS, 150ht	10 000
2	Armoire penderie mélaminé beige, 2 portes battantes	14 000
3	Armoire métallique, 2 portes rideaux coulissants gris(manque les étagères à l'intérieur)	9 000
4	Meuble métallique 2 portes rideaux coulissants gris	11 000
5	Meuble métallique 2 portes rideaux coulissants gris	11 000
6	Meuble métallique 2 portes rideaux coulissants gris	11 000
7	Bureau droit mélaminé blanc cassé (180 de long) piètement métal et fauteuil dactylo	7 000
8	Ensemble de 2 bureaux droits solidarisés en un bloc (170 de long) et fauteuil dactylo	10 000
9	Meuble bas mélaminé blanc cassé, 3 tiroirs et une porte coulissante (140 de long)	10 000
10	Meuble bas mélaminé blanc cassé, 3 tiroirs et une porte coulissante (140 de long)	10 000
11	Table de réunion ronde mélaminé gris anthracite (diam 110) et 4 chaises tissu noir (piètement inox piqué)	12 000
12	Bureau d'angle mélaminé beige 180*160 et fauteuil dactylo (assise abimée)	6 000
13	Ensemble de 2 bureaux droits solidarisés en un bloc (170 de long) et fauteuil dactylo	10 000
14	Comptoir d'accueil en arc de cercle mélaminé blanc cassé et métal et fauteuil dactylo simili cuir	14 000
15	Lot de 2 fauteuils pvc gris foncé (2 largeurs différentes)	4 000
16	7 chaises pvc gris foncé	12 000
17	Lot de 2 onduleurs POWER WALKER BASIC 850VA et un de 650 VA, déclarés hors service	1 000
18	Petite baie informatique sur roulettes, prise onduleur LEGRAND (6 prises), NAS Synology DS216Se et onduleur OVISLINK	6 000
19	Baie informatique vide	10 000
20	Ensemble informatique comprenant écran PHILIPS, onduleur POWER WALKER Basic 850VA, téléphone standard SNOM300, clavier et 2 souris	6 000
21	Ensemble informatique comprenant écran incurvé MSI Optix MAG 271 C, mini unité centrale ASROCK beebbox-s séries, clavier, 2 souris, onduleur ROHS Aurora III 850va	20 000

22	Ensemble informatique comprenant écran AOC, unité centrale HD AUDIO, clavier, 2 souris, téléphone standard SNOM300 et onduleur 650va	15 000
23	Ensemble informatique comprenant écran PHILIPS, unité centrale ANTEC, clavier, 2 souris, onduleur 650va et téléphone standard PANASONIC KX-DT321	15 000
24	Ensemble informatique comprenant 2 écrans PHILIPS sur support rétractable, unité centrale sans marque, 2 claviers, 2 souris et onduleur 850va	18 000
25	Coffre fort à clé et combinaison, sans clés et combinaison inconnue	1 000
26	2 cafetières DELOGHI Magnifica, déclarés pour pièces	1 000
27	Imprimante BROTHER DCP9020CDW	6 000
28	Vidéo projecteur EPSON EH-TW650	12 000
29	Mac mini A2816 et clavier BLUESTORK	25 000
30	Téléphone POCO X4 PRO 5G	4 000
31	Lot de 3 iPad A1954 et 2 housses de protection avec claviers, déclarés pour pièces	10 000
32	Lot de 3 tablettes WINDOWS Surface, déclarés pour pièces	5 000
33	Lot d'un ordinateur portable LENOVO Thinkpad et 2 tablettes WINDOWS Surface, déclarés pour pièces	18 000
34	Drone DJI Mini 2 dans sa sacoche	15 000
35	Ordinateur portable MSI GF63 avec câble	30 000
36	Baie de brassage DELL (120ht environ) contenant serveur HP Proliant, switchs ARUBA 24 ports et D-LINK 16 ports, autocom PANASONIC KXNS700, modem et quelques souris	36 000
37	2 enceintes SONOS One SL	10 000
38	Trottinette VSETT10+ avec chargeur et casque	75 000

Visites des lots 1 à 38 mardi 21 avril de 14h à 15h - box n°14 chez
LOCABOX, 14 rue EINSTEIN à Ducos

Sur le site de la vente

Mises à Prix:

39	Carton de disques de frein	1 000
40	Lot de 7 casques et 2 gyrophares	2 000
41	Lot de cales, entretoises, vanne, etc.	1 000
42	Caisse en bois contenant câbles et ressorts	1 000

43	Étagère 4 niveaux, structure tube carré, plateaux bois (2 en partie basse de 70 de large et 2 en partie haute de 40 de large) 300 de long environ	13 000
44	Servante à poser 4 tiroirs sur chariot haut et touret électrique	5 000
45	Lot de 3 gyrophares	1 000
46	Armoire métalliques 2 portes contenant du matériel de soudure et boyaux de soudure (contenu/contenant)	12 000
47	Lot de tiges et plats en acier, 2 tubes pvc	1 000
48	Étagère 4 niveaux, structure tube carré, plateaux bois (2 en partie basse de 70 de large et 2 en partie haute de 40 de large) 300 de long environ	13 000
49	Pistolet de nettoyage de tube de condensateur GOODWAY Q5-300	9 000
50	Pistolet de nettoyage de tube de condensateur GOODWAY Q5-300	9 000
51	Bac pvc contenant de nombreux raccords pneumatiques tailles diverses	2 000
52	Pot inox contenant de nombreux raccords pneumatiques tailles diverses	1 000
53	Pistolet de scellement HILTI HDM 500	1 000
54	Étagère 4 niveaux, structure tube carré, plateaux bois (2 en partie basse de 70 de large et 2 en partie haute de 40 de large) 300 de long environ	13 000
55	Rallonge électrique, générateur, bac avec brosses, rouleaux de toile émeri	1 000
56	2 rouleaux de tuyaux	1 000
57	Lot de 6 clés à frapper, un arrache, une clé stillson 36" et une clé mixte de 46	4 000
58	Lot de 2 outils pneumatiques	2 000
59	Lot de 2 outils pneumatiques	2 000
60	Disqueuse pneumatique sur tuyau avec graisseur et régulateur (raccords pompiers)	5 000
61	Bac pvc avec roulements	1 000
62	Gamate avec grosses manilles de levage et anneaux dans une boîte en métal	4 000
63	Trépied	2 000
64	5 boîtes métal rouge contenant des cales d'épaisseur en U	2 000
65	3 boîtes métal jaune contenant des cales d'épaisseur en U, IGS Précuts	1 000
66	Palan à chaîne TIGGER, 2t	2 000
67	Palan à chaîne	2 000

68	Pince à poutre, 3t	2 000
69	Grande malle métal rouge	2 000
70	Gamate avec cales d'épaisseur	1 000
71	Lot de balais, raclette, mop, ramasse-feuilles	1 000
72	Groupe de filtration pour huile hydraulique (fabrication artisanale sur diable)	13 000
73	9 fraises, divers diamètres	8 000
74	15 fraises, divers diamètres	14 000
75	Perceuse à percussion INGCO ID8508	2 000
76	Lot de 4 clés à frapper, un arrache et une clé en 46	2 000
77	Lot de 4 clés à frapper, un arrache et une clé en 46	2 000
78	Extincteur 6L eau	3 000
79	Lot de 7 harnais et 3 stop-chutes	4 000
80	Table de travail haute avec étagère en partie basse (107x280x120ht environ)	4 000
81	Lot de casques de chantier neufs, surchaussures, bouchons d'oreilles, rubalise, gants et 30 filtres pour masque 3M "Jupiter"	20 000
82	Table de travail haute avec étagère en partie basse (100x298x95ht environ)	4 000
83	Extincteur 6L eau	3 000
84	Contenu de l'étagère en vrac : quincaillerie, touret FARTOOLS, commande à pied, perceuse à batterie, divers batteries, bacs en tôles, rouleaux de fil de fer, tiges métal divers diamètres, grignoteuse FEIN	6 000
85	Lot de 2 supports fixes pour touret ou bobine (très lourds)	9 000
86	Marteau à planer pneumatique sur support METAL MASTER PPH-60, année 2023 (capacité 1.2 mild steel et 1.6 aluminium)	8 000
87	Lot de 2 trépieds pour tourets réglables en hauteur	4 000
88	Monte charge télescopique NOVON à cliquet	80 000
89	Pompe SAMOA Pump Master 3	5 000
90	Tabouret de bar et chaise dactylo	2 000
91	Ensemble informatique : 2 écrans SAMSUNG et AOC, unité centrale ANTEC A1 5000 E	7 000
92	Thermocouple STORK TAU	7 000
93	Appareil photo SONY DSC WX350	2 000

94	Lot de 2 paires de chaussures de sécurité, gants et extincteur de voiture 2kgs poudre	2 000
95	Étagère mélaminé blanc chant gris, 12 casiers	10 000
96	Vidéo projecteur MITSUBISHI EX320U avec sacoche et écran de projection à enrouleur	2 000
97	Lot de fournitures de bureau : 2 blocs 4 tiroirs, 8 bannettes, 3 classeurs, calculatrices, enveloppes blanches, etc.	2 000
98	Étagère mélaminé blanc chant taupe, 12 casiers	10 000
99	Meuble mélaminé bois foncé, 2 portes battantes	7 000
100	Détecteur multi gaz MSA Altair 4XR avec base de recharge et masque DRÄGER PARAT 3100	19 000
101	Meuble métallique, 2 portes rideaux coulissants gris (avec clés)	8 000
102	Meuble métallique, 2 portes rideaux coulissants gris (avec clés)	8 000
103	Meuble métallique, 2 portes rideaux coulissants gris (avec clés)	8 000
104	Lot comprenant 2 gyrophares (prise allume cigare), pinces à batterie et aimant à fanion	4 000
105	Lot de casques de chantier, masques, bouchons d'oreille, quelques vestes dont certaines imperméables et 3 mousquetons pour harnais	2 000
106	Lot comprenant onduleur J.SCHNEIDER, boîtier alimentation PC ATX, boîtier alimentation pour rail, relais de compresseur d'air ATLAS COPCO, variateur de fréquence , contacteur de puissance ABB, relais temporisé FINDER, 2 disjoncteurs MOELLER et 9 électrovannes PARKER	17 000
107	Analyseur de particules EMISSION SA BETA 5M sans système de captage	12 000
108	Machine à cintrer les conduits, ancienne	10 000
109	Bordeuse/moulureuse sans marque apparente	180 000
110	Centre de découpe et poinçonnage à commande numérique MABI 3000, modèle 300E Vario, n°85, année 2010, triphasé - vendu avec convoyeur d'aménage	900 000

Visites des lots 39 à 110 mercredi 22 avril 2026 de 8h30 à 9h30 - chez ICE NC, rue Auguste Novis à Ducos (site de vente)

Sur désignation à la Fourrière

Mises à Prix:

111	Motocross (siglée FXR - KLX110)	35 000
-----	---------------------------------	--------

112	MITSUBISHI Pajero, 5 places, 13cv, gazole - Marque : MITSUBISHI - Type Commercial : PAJERO - Immatriculation : 216 280 NC - Kilométrage : 360 258 - 1ere Mise en Service : 16/01/2001 - Type administratif : V68WMY - N° de série : JMBMYV68W1J004045 Démarré, boîte automatique. Pas de calandre, aile gauche abîmée, pare-brise fêlé, capitonnage des portes et sous le volant démontés, pas de poste audio, peinture écaillée, plus de vitre conducteur, pas de roues de secours à l'arrière, pneus avant moyen et arrière neufs	50 000
113	PEUGEOT 206 break, 5 places, 7cv, essence - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : 206 - Immatriculation : 259 195 NC - Kilométrage : 332 293 - 1ere Mise en Service : 29/04/2005 - Type administratif : MPE1004KY885 - N° de série : VF32EHFXF44252628 Démarré au booster. Chocs aux pare-chocs avant et arrière, pas de rétroviseur droit, intérieur correct, pneus avant moyen et arrière à changer	40 000
114	RENAULT Clio, 5 places, 7cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : CLIO - Immatriculation : 259 368 NC - Kilométrage : 199 219 - 1ere Mise en Service : 09/05/2005 - Type administratif : MRE1111EG742 - N° de série : VF1CBCT0532173560 Ne démarre pas. Sièges sport, pas de volant ni poste audio, pneus à changer, trappe à essence cassée, capot hors service	15 000
115	SUZUKI Grand Vitara, 5 places, 10cv, essence - Marque : SUZUKI - Type Commercial : GRAND VITARA - Immatriculation : 265 330 NC - Kilométrage : 306 504 - 1ere Mise en Service : 09/11/2005 - Type administratif : JTD54V - N° de série : JSAJTD54V00108088 Ne démarre pas, boîte automatique. Rayures à l'aile et porte arrière gauche, intérieur correct sauf sellerie arrière droit mangé par les rongeurs, pneus avant neufs et arrière moyen	20 000

116	KIA New Sportage, 5 places, 11cv, gazole - Marque : KIA - Type Commercial : NEW SPORTAGE - Immatriculation : 278 325 NC - Kilométrage : 252 012 - 1ere Mise en Service : 07/12/2006 - Type administratif : JE5512 - N° de série : KNEJE55127K335884 Ne démarre pas, moteur fume État général correct sauf pneus à changer	15 000
117	CITROEN Berlingo, 5 places, 9cv, gazole - Marque : CITROEN - Type Commercial : BERLINGO - Immatriculation : 285 965 NC - 1ere Mise en Service : 29/06/2007 - Type administratif : MCT5204CV941 - N° de série : VF7GJ9HXC93430600 Ne démarre pas (apparaît en erreur sur le booster). Rayures sur le pare-brise, poignée du coffre cassée, intérieur correct mais sale, pneus avant moyen et arrière à changer	15 000
118	HYUNDAI Getz, 5 places, 7cv, essence - Marque : HYUNDAI - Type Commercial : GETZ - Immatriculation : 295 533 NC - Kilométrage : 191 832 - 1ere Mise en Service : 20/03/2008 - Type administratif : BT51DPA - N° de série : KMHBT51DP8U797081 Démarre au booster, boîte automatique. Chocs au pare-choc arrière, intérieur correct, pneus avant à changer	40 000
119	PEUGEOT 207 cabriolet, 4 places, 8cv, essence - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : 207 - Immatriculation : 303 334 NC - Kilométrage : 270 786 - 1ere Mise en Service : 01/10/2008 - Type administratif : MPE3415TP380 - N° de série : VF3WB5FWF34122122 Démarre au booster, boîte automatique. Chocs au pare-choc arrière, intérieur correct, pneus avant à changer, pas de poignée extérieure à la porte conducteur	55 000
120	VOLSWAGEN Polo, 5 places, 7cv, essence - Marque : VOLKSWAGEN - Type Commercial : POLO - Immatriculation : 303 474 NC - 1ere Mise en Service : 20/10/2008 - Type administratif : MVW11I2CTV61 - N° de série : WVWZZZ9NZ8Y036682 Clé mais pas essayé de démarrer (présence d'abeilles dans le compartiment moteur) État moyen : chocs à la calandre et aux phares arrières, intérieur sale, peinture écaillée, toit rouillé, pneus à changer Véhicule faisant l'objet d'une campagne de rappel	30 000

121	RENAULT Clio, 5 places, 8cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : CLIO - Immatriculation : 307 952 NC - 1ere Mise en Service : 20/02/2009 - Type administratif : MRE1821E9506 - N° de série : VF1CR1N0640773215 Démarre au booster, kilométrage inconnu (écran fondu) Pare-brise fêlé, chocs sur la calandre et sur les phares arrières, intérieur correct, pas de poste audio, pneus avant état moyen et arrière à changer	35 000
122	RENAULT Mégane, 5 places, 8cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : MEGANE - Immatriculation : 311 861 NC - Kilométrage : 224 167 - 1ere Mise en Service : 16/06/2009 - Type administratif : MRE1432AC417 - N° de série : VF1BZOV0640830078 Clé électronique (carte), n'a pas démarré (pas d'essence). État correct sauf pneus avant à changer	50 000
123	MITSUBISHI Sportero, 5 places, 10cv, gazole - Marque : MITSUBISHI - Type Commercial : SPORTERO - Immatriculation : 344 526 NC - Kilométrage : 132 134 - 1ere Mise en Service : 24/11/2011 - Type administratif : KB4TJN - N° de série : MMBJNKB40CD013854 Ne démarre pas (pas assez de carburant) mais moteur pas bloqué État général correct, équipé bullbar	130 000
124	PEUGEOT 107, 4 places, 5cv, essence - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : 107 - Immatriculation : 345 280 NC - 1ere Mise en Service : 15/12/2011 - Type administratif : M10PGTVP000W975 - N° de série : VF3PNCFB488588884 Clé mais ne démarre pas Accrochage pare-choc avant, phare avant cassé, porte et aile arrière droit rayées, rétroviseur droit abîmé, intérieur correct sauf cadran déboîté, pneus à changer	20 000
125	ZHENGZHOU Utah, 5 places, 13cv, gazole - Marque : ZHENGZHOU - Type Commercial : UTAH - Immatriculation : 365 397 NC - Kilométrage : 282 067 - 1ere Mise en Service : 30/07/2013 - N° de série : LJNTGUBS4DN031317 Ne démarre pas, équipé bullbar Pare-brise abîmé, chocs au pare-chocs arrière, intérieur correct mais sale, capitonnage porte passager démonté, pneus à changer, plus de poignée à toutes les portes	40 000

- | | | |
|-----|---|---------|
| 126 | <p>PEUGEOT 207, 5 places, 8cv, gazole</p> <p>- Marque : PEUGEOT</p> <p>- Type Commercial : 207</p> <p>- Immatriculation : 379 292 NC</p> <p>- Kilométrage : 260 159</p> <p>- 1ere Mise en Service : 31/08/2006</p> <p>- Type administratif : WA9HXC</p> <p>- N° de série : VF3WA9HXC33451810</p> <p>Démarré au booster.</p> <p>État correct mais chocs sur la porte avant gauche et pneus moyens</p> | 65 000 |
| 127 | <p>RENAULT Captur, 5 places, 8cv, essence</p> <p>- Marque : RENAULT</p> <p>- Type Commercial : CAPTUR</p> <p>- Immatriculation : 395 532 NC</p> <p>- Kilométrage : 148 124</p> <p>- 1ere Mise en Service : 13/06/2016</p> <p>- Type administratif : M10RENV334U717</p> <p>- N° de série : VF12R5A1H53928907</p> <p>Pas de clés.</p> <p>Intérieur correct, pas de pneus avant et arrière du côté droit.</p> | 110 000 |
| 128 | <p>JEEP Grand Cherokee, 5 places, 15cv, gazole</p> <p>- Marque : JEEP</p> <p>- Type Commercial : GRAND CHEROKEE</p> <p>- Immatriculation : 274 728 NC</p> <p>- Kilométrage : 157 701</p> <p>- 1ere Mise en Service : 24/08/2006</p> <p>- Type administratif : HC58M</p> <p>- N° de série : 1J8HC58MX6Y154703</p> <p>Démarré, boîte automatique.</p> <p>Rayures à l'aile arrière du côté droit, peinture écaillée au niveau du pare-choc avant, intérieur en bon état, pneus neufs</p> | 140 000 |

L'adjudicataire devra s'acquitter en plus, auprès de la fourrière intercommunale, des frais de garde d'un montant de 14 540f cfp
 Art L325-1-1 du code de la route
 S'agissant d'un bien du Domaine, le véhicule ne pourra être enlevé que le lundi 4 mai 2026.

Visites des lots 111 à 128 mardi 21 avril de 12h à 13h30 à la Fourrière Intercommunale du Grand Nouméa - rue Raymonde JORE à Ducos

Sur designation à Ducos centre

Mises à Prix:

- | | | |
|-----|--|---------|
| 129 | <p>FORD New Ranger, 5 places, 13cv, gazole</p> <p>- Marque : FORD</p> <p>- Type Commercial : NEW RANGER</p> <p>- Immatriculation : 434 135 NC</p> <p>- 1ere Mise en Service : 30/07/2020</p> <p>- Type administratif : 2ABSA2R4P59EBK2</p> <p>- N° de série : MNCUMFF50LW069458</p> <p>Bon état général</p> <p>équipé volet de benne</p> | 950 000 |
|-----|--|---------|

Visites du lot 129 mercredi 22 avril de 7h30 à 8h30 parking de l'immeuble Le Centre à Ducos, 4e étage

ORDRE DE PORTER LES ENCHERES POUR MON COMPTE

si PARTICULIER : NOM et prénom :

si SOCIETE : Nom de la société
et cachet commercial

ADRESSE :

VILLE :

TELEPHONE:

FAX :

EMAIL :

BANQUE :

COMPTE :

N° de Ridet (si société) :

demandons à Maître Xavier LOMBARDO, Huissier de Justice, Commissaire-priseur chargé de l'administration provisoire de l'étude de feu Maître Laurence POTEL, d'acheter pour notre compte les lots mentionnés ci-dessous, pour le prix maximum indiqué hors taxes (TGC 6%) et hors frais (9% hors taxes soit 9,54% TGC incluse) lors de la VENTE AUX ENCHERES indiquée ci-dessous.

(Exemple: Mise à Prix 100.000 F, offre maximum hors frais et hors tgc 200.000F, Me LOMBARDO partira de la mise à prix et non du montant de l'offre et montera les enchères pour vous comme si vous étiez présent. Si les enchères s'arrêtent au-dessous de l'offre maximum, par exemple 150.000 F, l'adjudication sera le montant de cette dernière enchère; par contre, Me LOMBARDO ne portera aucune enchère au-delà du montant indiqué en tant qu'offre maximum. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter l'étude.)

A la requête du Gouvernement de NC et du
Domaine (TPI) et liquidations judiciaires des
Stés CALI et INGENIERIE CENTRALES
ENERGETIQUES NC

du 22/04/2026 à

98800 Nouméa

Nous avons pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les acceptons.

Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque à l'ordre de Maître Xavier LOMBARDO Commissaire-Priseur

N° de Lot	Descriptif du lot	Offre maximum en F CFP hors frais et hors TGC	Prix adjugé hors frais et hors TGC

DATE :

SIGNATURE :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

LA VENTE ET SON DEROULEMENT :

ARTICLE 1

La vente est publique et a lieu aux enchères.

L'adjudication sera faite au plus offrant contre paiement comptant ; faute de paiement comptant, l'objet sera revendu à la folle enchère sans mise en demeure ni aucune formalité de justice aux risques et périls de l'adjudicataire, le commissaire-priseur appréciant, sous sa seule responsabilité les cas de folle enchère.

Le fol enchérisseur sera tenu de la différence entre son prix et le prix de la revente sans pouvoir prétendre à l'excédent, s'il y en a un, cet excédent revenant au requérant.

En cas de règlement par chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère pourra, après notification au débiteur et une mise en demeure, être poursuivie lors de la plus prochaine vente.

En cas de double enchère, (enchères simultanées sur le même objet), l'objet sera remis en vente et le public admis à nouveau à enchérir ; il sera alors adjugé à nouveau au plus offrant et dernier enchérisseur.

ARTICLE 2

Un minimum d'enchérisseurs est nécessaire pour ouvrir une vacation. Ce minimum est déterminé pour chaque vente par le commissaire-priseur. En conséquence, le commissaire-priseur se réserve le droit, dans l'intérêt des parties, de ne pas ouvrir la vacation si le nombre d'enchérisseurs est insuffisant compte tenu de la nature et/ou de la quantité des biens à vendre.

ARTICLE 3

Le montant minimum de l'enchère est fixé par le commissaire-priseur, le pas d'enchère également.

Les mises aux enchères ont lieu dans l'ordre indiqué dans le catalogue de la vente.

Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de :

- " s'écarter de l'ordre du catalogue,
- " réunir ou diviser des lots,
- " retirer des effets mis en adjudication et qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance même après enchères dépassant la mise à prix.

Les lots modifiés au moment de la vente par rapport au catalogue, seront précisés. Les modifications seront mentionnées sur une liste complémentaire et/ou seront précisés au moment de la mise aux enchères.

Les lots présentant une date de mise à disposition particulière seront précisés au plus tard au moment de la vente.

Des réunions de lots peuvent être proposées dans le catalogue, mais les acheteurs ont la faculté d'en demander d'autres. Le commissaire-priseur se réserve cependant le droit de ne pas donner suite à ces demandes si elles paraissent trop compliquées ou pour des lots trop éloignés n'ayant pas de rapport.

Lorsque la faculté de réunion est proposée, elle sera annoncée avant la présentation du premier lot de la réunion. Les lots seront adjugés provisoirement séparément et ensuite réunis. Lors de la réunion, la nouvelle enchère, au minimum supérieure de 10 % du montant total adjugé séparément, sera annoncée et les enchères pourront reprendre. S'il n'y a pas preneur, les lots seront définitivement adjugés aux enchérisseurs précédents.

Demande de réunion de l'ensemble des lots de la vente :

Cette demande devra être faite avant le début de la vente, par écrit, avec une offre chiffrée. Elle devra être accompagnée d'une caution bancaire ou bien du versement effectif d'un montant compris entre 20 % et 50 % de l'offre suivant l'importance de celle-ci, le commissaire-priseur se réservant la possibilité de ne pas accepter cette demande.

Cette demande de réunion finale sera annoncée avant le début de la vente.

Comme précédemment, les lots seront adjugés provisoirement séparément ou en sous-ensembles. La règle de surenchère finale étant la même que précédemment : l'offre globale devra être supérieure d'au moins 10 % des enchères provisoires. L'acheteur intéressé par l'ensemble aura la faculté de surenchérir sur son offre précédente.

Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de ne pas donner suite à ces surenchères s'ils estiment ne pas détenir de garantie de paiement suffisante.

Dans le cas où une réunion finale est annoncée, d'autres acquéreurs pourront se déclarer en cours ou en fin de vente, à condition de remettre les garanties de paiement nécessaires et suffisantes (voir ci-dessus).

D'autres formes de réunion sont possibles. Elles seront étudiées à la demande et annoncées avant le début de la vente.

ARTICLE 4

Les cotes, volumes, quantités, kilométrages et qualités figurant dans le catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garantis, le plus ou le moins devant faire le gain ou la perte de l'adjudicataire; les effets sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune garantie notamment d'état, de dénomination, de désignation, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans recours possible contre qui que ce soit pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée.

L'adjudicataire est réputé compétent et avoir pris connaissance des éventuelles erreurs de descriptif ainsi que des défauts ou imperfections des effets avant la mise aux enchères une ou plusieurs expositions préalables à la vente lui ayant permis de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente; en conséquence, l'adjudicataire ne bénéficiera d'aucune action soit en résolution, soit en dommages-intérêts, soit en diminution de prix.

Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles.

L'adjudication a toujours lieu aux risques et périls de l'adjudicataire.

Les matériels sont vendus sans logiciel. Si des logiciels se trouvaient néanmoins dans les matériels au moment de l'enlèvement, l'acheteur s'obligerait soit à les détruire, soit à en déclarer la présence au fournisseur en vue d'en obtenir la licence d'exploitation.

Tous les lots s'entendent démontés au 1er raccord ou 1ère bride.

ARTICLE 5

Les enchères peuvent être émises verbalement, téléphoniquement, par ordre d'achat ; L'ordre d'achat doit être adressé par écrit, accompagné d'une garantie de paiement.

L'ordre d'achat doit, à peine de nullité, comporter la désignation de l'objet sur lequel on souhaite enchérir, indiquer sa référence au catalogue de la vente ainsi que le prix maximum au-delà duquel on ne désire plus enchérir ; ce prix s'entendant hors frais et taxes.

Les enchères téléphoniques ne seront acceptées qu'après dépôt d'un chèque ou d'une garantie bancaire.

Pour être retenus les ordres écrits devront être accompagnés :

- pour une offre ferme : d'un chèque de garantie du montant en principal de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses) ;
- pour une offre variable (de xF à xF) d'un chèque de garantie du montant maximum de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses)

Ce montant de garantie peut également se faire par virement bancaire à condition que le montant soit passé au crédit, la veille de la vente avant 15h00, sur le compte suivant :

Me Xavier LOMBARDO - Compte clients - BCI TRIANON

Code Banque 17499 Code Guichet 00010 Compte n° 16138102061 RIB 08

FR 76 1749 9000 1016 1381 0206 108 code BIC BCADNCCN

ARTICLE 6

Les enchères ne seront admises qu'autant qu'elles seront portées par des personnes capables.

Le commissaire-priseur pourra exiger une caution bonne et solvable des adjudicataires non seulement pour le paiement du principal, mais aussi pour l'exécution des clauses et conditions de la vente, à peine de refus d'inscription. Cette caution pourra prendre la forme d'un chèque établi à l'ordre du Commissaire-Preneur, signé et laissé en blanc.

Le commissaire-priseur se réserve la faculté d'écarter de la vente tout soumissionnaire ou enchérisseur qui ne lui paraîtrait pas présenter des garanties suffisantes. Le commissaire-priseur n'a pas, dans ce cas, à motiver sa décision qui n'est pas susceptible de recours. De même, il peut ne pas admettre à la vente les enchérisseurs verbaux qui ne sont pas en mesure de justifier sur-le-champ de leur identité et de leur adresse.

Le Commissaire-priseur peut exclure de ses ventes :

- tout enchérisseur qui aurait manqué à ses engagements lors de précédentes ventes,
- tout adjudicataire qui se serait préalablement signalé à l'attention du commissaire-priseur par des agissements frauduleux ou par la non exécution d'engagements contractés à l'occasion d'une précédente opération: enchère fictive, enlèvement irrégulier, chèque sans provision, non respect des conditions particulières, agressivité, violences verbales ou physiques, trouble de la vente de par ses propos ou attitude etc...

Suivant la gravité des faits reprochés, l'exclusion peut être temporaire ou définitive.

Il est rappelé aux amateurs :

- que pour des raisons de sécurité, le port de chaussures fermées est obligatoire sur les sites de visites et de ventes
- que les enfants mineurs doivent être accompagnés et surveillés par leurs parents ou leurs accompagnateurs. La participation aux enchères leur est interdite.
- que les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte des lieux de vente tant en intérieur qu'en extérieur.

ARTICLE 7

Au cas où des objets appartenant à l'Etat, à des Administrations publiques territoriales ou reconnues d'utilité publique, à des organisme divers, où qui ne sont pas dans le commerce, ou qui portent une mention indiquant leur inaliénabilité, se trouveraient être adjugés, l'adjudicataire serait contraint d'en effectuer la restitution à première réquisition, et ce, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, le prix d'adjudication et des frais lui étant seul remboursé.

LE PAIEMENT DU PRIX, DES FRAIS ET TAXES

ARTICLE 8

L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais légaux de 9% ainsi que la TGC de 6% sur l'ensemble, soit 9,54% taxes incluses.

Il paiera comptant, en Francs C.F.P., au commissaire-priseur le prix principal de son adjudication augmenté des droits d'Enregistrement et autres taxes dus au Service de l'Enregistrement, de la Taxe Générale à l'importation s'il y a lieu, des émoluments et autres droits proportionnels dus au commissaire-priseur tels qu'ils sont établis au tarif. (Dél n° 299 du 22/03/94 modifiée). Règlement en espèces, plafonné à 119 300 xpf frais inclus (décret n°2018/284 du 18 avril 2018 art D.112-3 du Code Monétaire et Financier)

Il est rappelé qu'en application de l'article R 344-1 du code national de la route rendant applicable l'article L325-1-1 dudit code en Nouvelle Calédonie, relatif à la confiscation des véhicules par les juridictions judiciaires pénales : "si la confiscation est ordonnée, le véhicule est remis au service des domaines en vue de sa destruction ou de son aliénation. Les frais d'enlèvement et de garde en fourrière sont à la charge de l'acquéreur".

Le commissaire-priseur pourra exiger la signature de l'adjudicataire sur le procès-verbal de vente et sur le décompte du prix de vente qui demeurera annexé audit procès-verbal.

ARTICLE 9

Aussitôt l'adjudication prononcée, l'adjudicataire est tenu de déclarer ses nom, prénoms et adresse, de signer, le cas échéant, le bon qui lui sera remis, et de remettre en garantie, au commissaire-priseur ou à l'un de ses assesseurs, le montant de l'adjudication et des 9,54 % (TGC 6% incluses) de frais légaux.

Pour être effectif, le paiement comptant du prix d'adjudication, augmenté des frais et taxes se fera :

- soit en espèces (plafonnées à 119 300 xpf cf art.8 ci-dessus)
- soit par chèque à l'ordre du commissaire-priseur avec présentation de 2 pièces d'identité ;
- soit par chèque certifié, sinon par chèque accompagné obligatoirement d'une lettre de garantie de paiement de la banque, selon les cas;
- par virement bancaire dans les formes et délais fixés par le commissaire-priseur ;

En cas de défaillance de l'acheteur, l'acompte versé à titre de garantie pour participer à la vente sera conservé à titre de dommages intérêts.

A l'expiration du délai d'un mois, après une mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 25000 FCFP.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

ARTICLE 10

En cas de vente à terme faite sur la demande écrite du requérant, le prix sera payable, dans les délais fixés aux conditions particulières de la vente, entre les mains de Maître Xavier LOMBARDO, commissaire-priseur.

Les adjudicataires paieront en sus des frais de recouvrement fixés aux conditions particulières de la vente, mais ceux qui se libéreront comptant seront affranchis de ces frais.

Le requérant renonce au droit de responsabilité du prix de la vente établi en sa faveur par la loi contre le Commissaire-priseur, lui ayant expressément demandé, dans l'intérêt de la vente, d'accorder les délais fixés aux conditions particulières aux adjudicataires.

LE TRANSFERT DE PROPRIETE ET LES GARANTIES

ARTICLE 11

Les acquéreurs sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement.

A compter de l'adjudication, le vendeur ou le commissaire-priseur ne sauraient être tenus pour responsables de la disparition partielle ou totale de l'objet adjugé ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés

L'ENLEVEMENT DES EFFETS ADJUGES

ARTICLE 12

Les enlèvements ne sont autorisés que sur présentation de la facture après paiement effectif complet.

L'enlèvement des effets adjugés devra être effectué par l'adjudicataire immédiatement ou dans les délais annoncés dans le catalogue et/ou lors de la mise en vente, sous sa seule et entière responsabilité, à ses frais et ses risques et périls.

L'enlèvement des effets adjugés est, sauf stipulation contraire, obligatoire.

La revente sur site par l'adjudicataire est interdite.

Dans le cas où l'adjudicataire ne ferait pas procéder à l'enlèvement des effets à lui adjugés, dans les délais qui lui sont impartis, le vendeur se réserve le droit de réclamer réparation des préjudices que pourraient lui causer ce retard ou des préjudices pouvant être causés à des tiers et notamment à des adjudicataires d'autres effets. Le requérant et/ou le commissaire-priseur se réservent la possibilité de les faire enlever et stocker aux frais de l'adjudicataire - ou encore de les faire transporter à l'adresse indiquée par l'adjudicataire- et ce, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

En dernier ressort le requérant pourra également décider de considérer les lots achetés comme abandonnés à partir de 18 heures du dernier jour prévu pour les enlèvements. Il disposera de ces lots à partir de cet instant et pourra alors, soit les revendre, les détruire ou les ferrailer.

Dans tous les cas les frais inhérents seront à la charge du ou des adjudicataires et lui ou leurs seront facturés.

Dans le cas où un délai ou sursis est accordé, cette stipulation, n'étant qu'une facilité accordée aux adjudicataires, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Sans pour cela apporter dérogation ou novation à l'application de cette clause, le commissaire-priseur se réserve en cas de non-paiement, de retenir l'objet adjugé et, le cas échéant, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage jusqu'à parfait paiement.

ARTICLE 13

L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter par toute personne qui travaillera pour son compte et à son nom, les lois et réglementation en vigueur, et notamment les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure. Il s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

ARTICLE 14

Dans le cas où l'enlèvement de l'effet adjugé nécessiterait la démolition d'un bien mobilier ou immobilier, l'adjudicataire ne pourra y procéder à ses frais, qu'avec l'autorisation expresse du propriétaire dudit bien.

Le commissaire-priseur et le requérant ne peuvent en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés tant aux locaux, à l'immeuble où il est procédé, qu'aux objets acquis par des tiers acquéreurs, à l'occasion de démontage et d'enlèvement de tous objets, matériel, installations quelconques vendus.

Le vendeur pourra exiger de l'adjudicataire le dépôt d'un montant de garantie, préalablement à toute opération d'enlèvement, afin de garantir les dommages pouvant être causés à ses biens mobiliers ou immobiliers ou à ceux appartenant à des tiers.

ARTICLE 15

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites.

Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de la vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines, ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableaux de commande des machines.

ARTICLE 16

L'adjudicataire dont l'effet à lui adjugé empêche ou gêne l'enlèvement d'un autre effet, devra faire procéder à l'enlèvement dudit effet dans les 24 heures suivant la notification qui pourrait lui être faite par le commissaire-priseur.

A défaut, le vendeur pourra faire procéder à l'enlèvement pour le compte et aux frais de l'adjudicataire et sous la responsabilité de celui-ci.

ARTICLE 17

L'adjudicataire, qui aura du fait du retard dans l'enlèvement empêché ou gêné l'enlèvement d'un autre effet adjugé, sera tenu de réparer le préjudice qui pourrait être causé au propriétaire dudit effet.

RESTRICTION CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINS EFFETS

ARTICLE 18

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993) si elles n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité

ARTICLE 19

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le catalogue de la vente ou indiquées lors de la mise aux enchères.

ARTICLE 20

Les machines non-dangereuses et non-conformes, sont vendues inaptes à la mise en production.

Elles pourront être vendues dans l'état :

1 - à une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français.

Il incombera à l'acheteur de se mettre en conformité avec la législation du pays d'exploitation.

2 - à une personne physique ou morale ayant qualité de revendeur, récupérateur, constructeur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.

3 - à tout acheteur pour source de pièces détachées et qui reconnaîtra par écrit ne pas remettre ou céder pour tel le matériel en exploitation.

4 - à un exploitant artisan travaillant seul, qui s'engagera par écrit en connaissance de cause à mettre la dite machine en conformité avec la législation, sous sa responsabilité, avant toute mise en production et renoncera à toutes poursuites à l'égard du vendeur pour ce motif.

ARTICLE 21

Les machines reconnues dangereuses et non-conformes ne pourront être cédées qu'aux catégories 1 et 2 de l'article précédent.

Les acheteurs s'engagent formellement aux respects des critères ci-dessus au travers de l'acceptation des conditions générales et particulières de vente.

ARTICLE 22

Les dispositions des articles 18 à 21 ne sont pas applicables dans le cas de vente judiciaire pratiquée après jugement prononçant la liquidation judiciaire du vendeur.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 23

En tout état de cause, il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales de vente. Dans les cas où l'adjudicataire émettrait des réserves générales ou particulières dérogeant aux présentes conditions, ces réserves seront réputées nulles et non écrites sans que le vendeur ou ses mandataires aient à l'en informer expressément.

ARTICLE 24

Pour tout litige, il est fait attribution expresse aux juridictions territorialement compétentes.

ARTICLE 25

Le fait de porter une enchère, en salle, par ordre d'achat ou par téléphone, implique l'entière adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessus énoncées.

Les présentes conditions se trouvant reproduites dans le catalogue de la vente et/ou affichées sur les lieux de la vente, l'enchérisseur ne pourra invoquer l'ignorance de celles-ci.